

Séance du 24 septembre 2018

Plaine de vacances communale 2018

Au terme de la présentation du Coordinateur Accueil Temps Libre Joachim VANHERP, la Conseillère Marie-Thérèse BOTTE l'a remercié pour la nouvelle dynamique insufflée à cette structure. Il poursuit en expliquant que la capacité maximale d'accueil des enfants fut une nouvelle fois atteinte. Plusieurs recommandations formulées l'an dernier (notamment par l'Office de la Naissance et de l'Enfance) ont été respectées et le dernier jour organisé en plaine de vacances géante où les parents étaient invités à participer fut une réussite.

Concours Entente florale

L'Echevin Pascal RIGOT a invité les édiles et l'assistance à applaudir les services communaux grâce auxquels la Ville de Nivelles a reçu, le samedi 22 septembre à Tullamore (Irlande), une médaille d'Or au concours européen Entente florale.

Trésorerie communale

Le Conseil a pris connaissance et a arrêté le solde de la situation de caisse communale à la date du 30/06/2018 à 30.827.402,46 €. Le Conseiller François NOÉ a affirmé que cette somme ne révèle pas une gestion optimale des deniers publics. L'Echevin des Finances Hubert BERTRAND a expliqué qu'il s'agit effectivement d'une photo à un moment donné.

Chalets préfabriqués de l'école de Bornival

Au terme d'une première procédure, le remplacement de ces chalets préfabriqués fut attribué à une société fin 2015. Les travaux débutèrent peu après. Malheureusement, les travaux durent stopper, la société précitée tombant en faillite. Un appel d'offres pour un nouveau marché - divisé en cinq lots - fut alors lancé en février 2018. Il se trouve qu'une seule offre parvint et que pour trois de ces cinq lots, les montants furent trop élevés par rapport à l'estimation du marché et ne purent être acceptés. La procédure est donc aujourd'hui relancée pour ces trois lots, dont le cahier spécial des charges et le montant estimé (162.162,59 € TVAC) ont été approuvés par les édiles. A la question de la Conseillère Marie-Thérèse BOTTE, l'Echevin Philippe BOUFFIOUX se montra rassurant : les Portakabin provisoires sont d'excellente qualité et pourront continuer à accueillir les enfants même si les conditions climatiques se durcissent.

Contrat-programme entre l'asbl Maison du Tourisme du Brabant wallon et la Région wallonne

Attachant beaucoup d'importance à cette structure pour le développement touristique de qualité dans les communes concernées dont Nivelles fait partie, le Conseil a approuvé le projet de contrat-programme 2018-2020 qui lui a été soumis.

Accueil de la petite enfance

Marie-Thérèse BOTTE a souhaité la création d'une « halte-garderie » supplémentaire, notamment pour soutenir les jeunes parents. L'Echevine Evelyne VANPEE a expliqué que deux structures existent déjà, et qu'une réflexion est en cours pour les étendre.

Parkings PMR

Marie-Thérèse BOTTE a demandé que le nombre de ces places soit augmenté, en particulier les jours d'affluence. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que le nombre de ces

emplacements à Nivelles dépasse largement la norme de 1 emplacement PMR/50 places. Par ailleurs, le Bourgmestre a rappelé que les conducteurs PMR apposant correctement leur carte bénéficient du stationnement gratuit partout en ville.

Suppression du bureau de l'Inspection du Travail

Le Conseiller André FLAHAUT a souhaité que le Conseil interpelle le Gouvernement fédéral afin que cette implantation soit maintenue à Nivelles au vu du développement économique de la ville et de la province du Brabant wallon. Le Bourgmestre Pierre HUART a salué la restructuration opérée par le Fédéral, diminuant ses structures de 21 à 8 bureaux. Le Collège communal adressera tout de même un courrier afin de sensibiliser les services fédéraux.

Pharmacie militaire

André FLAHAUT a attiré l'attention sur la fermeture à terme de l'Emi Tech 5. Même si la Ville a déjà marqué son intérêt pour l'achat de 7,5 ha, il a argumenté en faveur d'une approche globale, avec la création dès aujourd'hui d'un groupe de travail afin de formuler des propositions pour que ce site reste dans le domaine public. Le Bourgmestre Pierre HUART a répondu que la Ville a marqué son intérêt pour 6 ha, ce qui porterait la superficie totale « Ville » à 10 ha. En outre, le statut du site au niveau du sol oblige sa destination à rester publique. Le Collège communal adressera tout de même un courrier afin de sensibiliser les services fédéraux.

Dépôt Fred Boissons

Suite à l'achat de ce bâtiment par la Ville, le Conseiller Louison RENAULT a souhaité connaître l'avancement quant à l'occupation par les services communaux. L'Echevin Philippe BOUFFIOUX a répondu qu'une partie du bâtiment est déjà occupée, notamment pour stocker du matériel. Les prochains aménagements sont prévus mais sans timing précis. Ils se réaliseront en interne.

Contrôle de la vitesse rue de Dinant

Louison RENAULT a demandé l'installation d'un éclairage et de panneaux avertissant les conducteurs de ce dispositif, la vitesse autorisée passant de 70 km/h à 50 km/h. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que l'avis des services de police a été sollicité. Un éclairage n'est pas à l'ordre du jour, les conducteurs devant conduire avec prudence. Quant au contrôle de vitesse effectué il y a quelque temps durant une semaine, la zone de police publia les chiffres sur son site : 9.825 véhicules furent contrôlés, dont (seulement) 37 en infraction, ce qui est une bonne nouvelle.

Bâtiment des Récollets

Des riverains ont signalé le début de travaux à l'intérieur du bâtiment, où d'éventuels « éléments remarquables » étaient présents au moment de la vente et auraient dû être inventoriés par le SPW. Qu'en est-il de la conservation de ces éléments ? La Présidente du CPAS en charge du Patrimoine a assuré que la demande au SPW sera relancée, aucun rapport écrit n'étant parvenu à la Ville.

Le bourgmestre Pierre HUART a rappelé qu'avant d'être propriété communale, le bâtiment des Récollets appartenait à la Régie des Bâtiments et le ministre de l'époque ne s'en était jamais soucié.

Chantier du SPW « Contournement Sud »

Le Conseiller André FLAHAUT a demandé si des mesures particulières avaient été prises suite à l'annonce de ce chantier. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué qu'aucune mesure alternative n'était envisageable pour le service Mobilité. Il a par ailleurs insisté sur l'importance de ce chantier, qui participera au développement économique du zoning Sud.